Commune de Lignières
Place du Régent 1
2523 Lignières
Téléphone 032 886 50 30
commune.lignieres@ne.ch
www.lignieres.ch
IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Aux membres du
Conseil général

Lignières, le 26 janvier 2022

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 9 de l'ordre du jour de la séance du 10 février 2022 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour la réalisation de travaux de curage et la réfection d'un chemin agricole suite à l'orage survenu le 22 juin 2021

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs,

Le 22 juin 2021, un orage d'une intensité exceptionnelle s'est abattu dans la région. En effet, c'est près de 40 mm de pluie qui sont tombés en 40 minutes. Heureusement, les dégâts occasionnés à Lignières ont été bien moindres que ceux subis par le village de Cressier.

A Lignières, une quinzaine de maisons ont été inondées de manière plus ou moins importante, dont le collège de La Gouvernière. Les dégâts occasionnés par ces inondations au niveau des bâtiments ont intégralement été pris en charge par l'ECAP, sous réserve de la franchise.

Cet orage a également charrié de nombreux matériaux (terre, cailloux, etc.) à l'intérieur des canalisations servant à évacuer les eaux des drainages agricoles et des ruisseaux mis sous tuyaux en zone agricole au Nord du village. En outre, il a fortement endommagé le chemin agricole en chaille assurant la liaison entre la route cantonale et Le Ruz du Plane, situé en face du chemin agricole de Champs Jallaz qui a été réfectionné en 2021.

Fort de ce qui précède, des travaux urgents de curage des canalisations agricoles, ainsi qu'un visionnage par caméra de celles-ci pour vérifier leur état, ont dès lors été entrepris pour un montant total de CHF 40'524.75 TTC en 2021. Le chemin agricole a, quant à lui, été réparé provisoirement par le personnel de la voirie communale.

Après analyse de la situation, il s'avère que d'autres tronçons de canalisations agricoles se doivent encore d'être curés et contrôlés. De plus, il y a également lieu de procéder à une réparation en bonne et due forme du chemin agricole précité. Le coût des travaux devant encore être réalisés est estimé à CHF 50'000.- TTC, d'où la présente demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- TTC.

Compte tenu de l'importance des détériorations enregistrées au niveau des infrastructures en lien avec l'agriculture suite à l'orage du 22 juin 2021, nous avons interpellé l'Office cantonal des améliorations foncières en vue d'obtenir une aide financière extraordinaire en lien avec ces travaux. Cette démarche a été couronnée de succès puisque ces travaux bénéficieront au final d'une subvention cantonale de 50% et d'une subvention fédérale de 33%.

Deux options ont été étudiées pour la réfection du chemin agricole, à savoir, procéder à sa réfection à l'identique avec l'ajout de ciment dans la planie ou profiter de l'occasion pour améliorer la superstructure de celui-ci avec la pose d'un enrobé.

La réfection à l'identique avec l'ajout de ciment dans la planie a été devisée à CHF 20'758.55 TTC, alors que la réfection du chemin avec la pose d'un enrobé a quant à elle été devisée à CHF 35'106.75 TTC, soit une plus-value de CHF 14'348.20 TTC.

Nous préconisons la solution en enrobé, car celle-ci offre plusieurs avantages. En effet, la charge d'entretien sera nettement diminuée, puisqu'il ne sera plus nécessaire de devoir combler régulièrement les manquements de chaille occasionnés par l'érosion, d'autant plus que ce chemin est en pente. Si un orage d'une intensité similaire à celui du 22 juin 2021 devait à nouveau s'abattre sur le secteur, il ne sera alors pas nécessaire de devoir à nouveau le réfectionner. Et, pour terminer, cela permettra également de consolider la portance de celui-ci.

Il y a lieu toutefois de relever que la plus-value de CHF 14'348.20 TTC pour la pose de l'enrobé ne sera, par contre, pas subventionnée.

La demande de crédit d'engagement sollicitée se présente dès lors comme suit :

• Curage des canalisations sur une longueur totale d'environ 7 km	CHF	31'400.- TTC
• Contrôle télévisé des canalisations sur une longueur totale d'environ 7 km	CHF	23'200.- TTC
• Réfection du chemin agricole avec la pose d'un enrobé	CHF	35'100.- TTC
• Divers, imprévus et pour arrondir	CHF	300.- TTC
Coût total des travaux	CHF	90'000.- TTC

Le montant total des subventions sera de l'ordre de CHF 62'800.- TTC, si bien que le montant net à charge de la Commune de Lignières s'élèvera à CHF 27'200.- TTC. Nous tenons encore à souligner que des acomptes de subventions pour ces travaux ont d'ores et déjà été versés en 2021 pour un montant total de CHF 40'000.- TTC.

Le Conseil communal vous invite à accepter cette demande de crédit d'engagement et, par votre décision, à nous permettre de panser et de réparer les stigmates laissés par l'orage du 22 juin 2021.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le secrétaire
Cédric Hadorn	Serge Gaillard

Annexes :
- Photographies du chemin agricole endommagé avant sa réparation provisoire
- Plan de situation indiquant l'emplacement du chemin agricole à réparer et des canalisations ayant déjà été curées et devant encore être curées
- Projet d'arrêté

Commune de Lignières

Plan établi sur la base de la mensuration officielle

N

1:5 000

Commune de Lignières
Place du Régent 1
2523 Lignières

Tél. +41 32 886 50 30
commune.lignieres@ne.ch

Date: 27.01.2022

La précision planimétrique et altimétrique des conduites n'étant pas garantie, il est conseillé aux entreprises d'effectuer des sondages préalables.
Lors des travaux, les entreprises exécutantes sont responsables des dégâts occasionnés aux différents réseaux.
Aucune garantie n'est donnée quant à la fiabilité et l'exhaustivité des données.

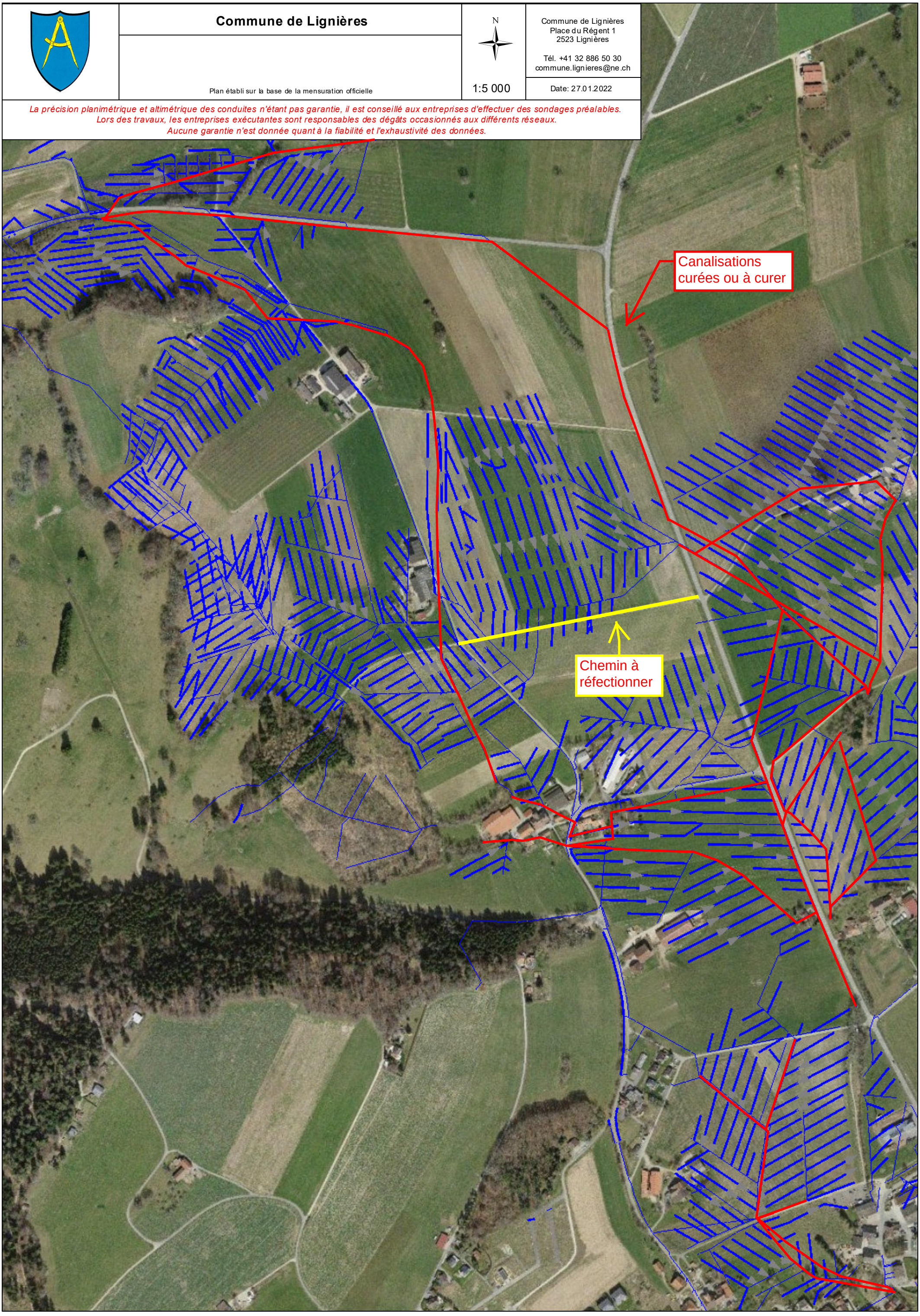

Commune de Lignières
Place du Régent 1
2523 Lignières
Téléphone 032 886 50 30
commune.lignieres@ne.ch
www.lignieres.ch
IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Arrêté à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour la réalisation de travaux de curage et la réfection d'un chemin agricole suite à l'orage survenu le 22 juin 2021

Le Conseil général de Lignières,
Vu le rapport du Conseil communal du 26 janvier 2022,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 20 juin 2014,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune du 10 décembre 2020,
Vu le règlement communal sur les finances du 18 décembre 2014,
Entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,
Sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 90'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation de travaux de curage et la réfection d'un chemin agricole suite à l'orage survenu le 22 juin 2021.

Art. 2.- Cette dépense sera portée au compte des investissements et amortie, après déduction des subventions, au taux de 10%.

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 5.- Le présent arrêté entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire.

Lignières, le 10 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président — Le secrétaire

Denis Schleppi — Emmanuel Schwab